

Jean Espiau  
Commissaire-enquêteur  
« Garmazan »  
32810 Roquelaure

Tenarèze Energies SAS  
50 ter rue de Malte  
F-75011 PARIS

**Enquête publique relative au projet de réalisation  
d'un parc photovoltaïque au sol,  
lieu dit « quartier de Sarrazan » et « quartier de  
Ramounet »  
sur la commune de Condom**

**PROCES VERBAL DES  
OBSERVATIONS**

Fait à Roquelaure

Le 17/01/2023

## **LISTE DES OBSERVATIONS**

### **Observation de Madame Elodie CAZABAN**

Bonjour,

Je suis CONTRE ce projet gigantesque de parc photovoltaïque car le porteur de projet, pour des raisons uniquement économiques, veut le faire AU SOL. Or, la zone pressentie est une zone naturelle non encore imperméabilisée ni anthropisée. Il est fondamental d'implanter les panneaux sur des sites déjà artificialisés, même si l'investissement est plus élevé. Comme expliqué par l'ADEME, la France dispose de plus de surfaces anthropisées qu'il n'en faut pour répondre à l'ensemble de ses besoins en photovoltaïque.

Le porteur de projet explique avoir étudié les sites "BASIAS" afin de traiter le volet "sites pollués". Il a reconnu avoir identifié 46 sites disponibles à l'échelle de l'intercommunalité. D'après lui, "l'immense majorité de ces sites

sont des bâtiments, d'anciennes stations-services, d'anciens garages." Peut-il les lister précisément et présenter un projet de photovoltaïque sur ces toitures ?

Sincères salutations

Elodie CAZABAN

### **Observation de Monsieur Lüder FELS**

Bonjour,

Je suis contre le projet sur les terres agricoles. Il faut déjà utiliser sites déjà artificialisés telles que des toits. Il n'est pas acceptable que les grandes multinationales tirent beaucoup d'argent des projets. Les projets doivent être petits. Maximum 1 hectare. Ensuite, ils peuvent également être préparés et réalisés par des entreprises locales. Les communautés bénéficient alors des projets.

Sincères salutations

M. Lüder FELS

## **Observation de Madame Charlotte de BALAIR**

Monsieur le Préfet,

Je viens vers vous concernant le projet d'usine solaire de Condom afin de vous exprimer mon soutien au rejet de ce type de projet

L'on assiste depuis quelques temps à un développement exponentiel de ces propositions de projets solaires, prétendument agrivoltaïques. Ces projets sont promus par des industriels, au détriment de nos terres agricoles et de notre environnement, que ce soit d'un point de vue :

- énergétique : ces projets sont totalement démesurés par rapport aux réels besoins locaux, sachant que l'électricité ne peut être « transportée » - de manière rentable - sur d'énormes distances
- écologique : des études montrent que les panneaux photovoltaïques polluent les sols)
- environnemental : on parle bien **d'hectares** de nos paysages transformés en champ de panneaux ????

J'espère sincèrement sur vous, en tant que représentant de notre patrimoine gersois et responsable de l'avenir environnemental de notre département (qui nous concerne nous ainsi que nos descendants...), vous opposerez au développement anarchique de ces parcs solaires.

Sincèrement,

Charlotte de BALAIR

## **Observation de Monsieur Gérard ROLLIN**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 100 personnes dans le département du Gers.

Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ.

Cordialement,

Gérard ROLLIN

**Chef de service commercial Eolien et Solaire**

Tél. 06 61 09 09 27

[gerard.rollin@colas.com](mailto:gerard.rollin@colas.com)

## **Observation de Madame Françoise DUBOS**

Monsieur le commissaire enquêteur,

Le projet de réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol, à Condom, appelle quelques réserves de ma part et je profite de cette enquête publique pour vous en communiquer la teneur.

Dans ce projet, comme dans d'autres du même type, l'intérêt public reste à démontrer. La plupart des projets, dont celui qui nous occupe, sont portés par le secteur privé sans aucune planification territoriale concertée et collective préalable.

Dans un territoire rural comme le Gers, ce type de projet "au sol" prive les agriculteurs et paysans de surfaces cultivables, de valeur "élevée" de surcroît pour celui de Condom. En effet, les conditions d'achat ou de location des terres agricoles déstabilisent complètement le marché foncier et annule les chances des agriculteurs, et notamment des jeunes en recherche de terre, d'acquérir les surfaces cultivables dont ils ont besoin pour exercer sereinement leur métier.

Le potentiel des toits et autres surfaces déjà artificialisées est suffisamment important pour que le choix d'implantation des sites de production photovoltaïque se porte en priorité sur ces surfaces, même si celles-ci sont moins "pratiques" à mettre en oeuvre qu'un site d'un seul tenant. La terre qui nous fait vivre doit rester vivante et saine, ce qui n'est pas prouvé quand on la recouvre de panneaux, l'empêchant de capter directement le soleil et la pluie, entre autre.

Enfin, il me paraît intéressant de se pencher sur les possibilités qu'offrent les cours d'eau qui sillonnent notre département pour diversifier et compléter la production d'énergie renouvelable plutôt que de voir des champs couverts de panneaux à la place de nos "vallons d'oxygène" ou l'accroissement de la pollution des sols, de l'eau et de l'air par des méthaneurs poussant aujourd'hui comme des champignons.

Aussi je suis partisane d'assises départementales de la transition écologique dans le Gers, d'urgence, pour étudier toutes les pistes de production d'énergie renouvelable dans l'intérêt collectif du Gers.

Je vous remercie de prendre en compte cet avis et vous adresse mes respectueuses salutations.

***Françoise DUBOS***

*présidente de Convergence Ecologique Condom Ténarèze*

*5, rue Cadéot*

*32100 CONDOM*

*06.10.93.13.74*

### **Observation de Monsieur Yves MASSART**

Madame, Monsieur,

Je suis propriétaire d'une maison qui se trouve à proximité dudit projet, à l'origine de cette enquête publique (voir pièce jointe) et je souhaite apporter mon soutien à cette future centrale photovoltaïque au sol, actuellement à l'étude sur la commune de Condom.

L'émergence de ce types d'initiatives est une chance pour notre économie locale, en favorisant la production d'énergie renouvelable.

En effet, les retombées économiques directes et indirectes pour notre ville ne sont pas à négliger et le fait de produire une électricité décarbonée, s'inscrit complètement dans la trajectoire à suivre pour tenter de limiter les effets du réchauffement climatique.

Très respectueusement,

Yves MASSART  
383 Chemin de Mayrot  
32100 CONDOM

### **Observation de Monsieur François ARNAUD**

Bonjour,

Habitant la commune de condom, je souhaite apporter mon support au projet de parc Photovoltaïque de Condom.

Force est de constater que le réchauffement climatique a un impact de plus en plus fort sur le monde actuel que ce soit pour l'agriculture, la biodiversité mais aussi la qualité de vie dans notre pays; tous les projets pouvant aider à limiter ce réchauffement doivent être encouragés.

Par ailleurs ces derniers mois nous ont montré que développer des solutions qui permettent d'accroître notre indépendance énergétique sont une une nécessité.

Ce projet remplissant ces deux critères j'espère qu'il verra le jour!

Cordialement,

Francois ARNAUD  
La petite Maurague  
32100 Condom

### **Observation de Madame Véronique ESTEBENET**

Madame, Monsieur,

Ce mail pour apporter mon soutien au projet photovoltaïque à l'étude sur la commune de Condom.

Habitant dans une commune voisine du département, je me félicite de voir que de tels projets arrivent dans notre département. Ils vont nous permettre de devenir des producteurs **d'énergie locale** et vont dynamiser nos zones industrielles.

Je vois dans ce projet une belle opportunité économique pour notre territoire.

Cordialement,

Veronique Estebenet

32360 JEGUN

### **Observation de Madame Maria MARTINEZ**

Bonjour,

Je suis contre ce projet d'installation de panneaux photovoltaïques au sol. L'entreprise devrait proposer un projet d'installation de PV sur des sols humanisés (parkings, par ex) et/ou sur des toitures de bâtiments industriels/commerciaux, qui ne manquent pas autour de Condom. Les critères de rentabilité commerciale (coûts d'installation, retours sur investissement) n'ont pas à être prédominants sur l'intérêt des communs. En effet, les effets rebond de ce type de stratégie industrielle sont, entre autres et pas des moindres, la spéculation foncière sur les terres agricoles. Ceci questionne fortement la capacité de jeunes agriculteurs, agricultrices à s'installer/repandre les exploitations bientôt libérées par les nombreux départ en retraite de paysans (attendus au cours des prochaines années) et plus généralement la capacité du pays à maintenir une certaine indépendance alimentaire de la France (qui n'est déjà plus autonome et loin de l'être). Par ailleurs, la production d'énergie solaire n'est pas 0-carbone (composants, lieux de fabrications hors Europe, quid du recyclage ?). Il est donc essentiel que la production et la distribution d'énergie soit hors-marchés financiers privés. Ce bien essentiel pour le vivant doit être piloté et géré par la communauté publique.

Cordialement,

Maria Martinez

## **Observation de Madame Nathalie BOVAIS**

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans le Gers comme dans de nombreux départements ruraux, de nombreux projets d'usines solaires, portés par des sociétés privées, prévoient des installations sur des terres agricoles que les exploitants sont tentés de louer, dans un contexte de forte demande énergétique.

La variante que constitue l'agrivoltaïsme tente de dissimuler l'artificialisation des terres agricoles en prétendant concilier élevage ou cultures et photovoltaïque.

En septembre 2021, l'Ademe s'inquiétait d'ailleurs de tels projets alors qu'aucun retour d'expérience n'existe en ce qui concerne les conséquences sur les cultures, les sols et la biodiversité.

Dans le contexte climatique actuel, toutes les terres agricoles doivent être consacrées à l'alimentation humaine et animale et je suis défavorable à leur artificialisation par ces parcs qui ne sont nullement nécessaires, car les gisements photovoltaïques sur les toitures de différents bâtiments (habitations, bâtiments publics, hangars, surfaces commerciales et industrielles), les espaces déjà artificialisés comme les parkings avec des ombrières, les friches ou sites pollués... sont largement suffisants pour répondre à la demande d'électricité renouvelable.

Avec des loyers exorbitants proposés par les porteurs de projets, souvent à capitaux étrangers, les enjeux financiers de cet agrobusiness favorisent la spéculation foncière, les agriculteurs risquent alors de se trouver dépossédés de leurs terres et l'installation de jeunes agriculteurs deviendra difficile financièrement.

J'ai également de grandes inquiétudes avec les multiples conséquences du photovoltaïque au sol :

- des parcs souvent mal ou non entretenus, voire abandonnés, car non viables au bout de quelques années
- des risques d'incendie, dus à un défaut d'entretien de la végétation, à des câblages mal sécurisés
- des risques de pollution des sols et de l'eau de surface et souterraine, car les panneaux photovoltaïques contiennent des composants dangereux pour l'environnement (Pfas, zinc,...)
- des risques pour la biodiversité.
- une atteinte aux paysages

Je regrette également que ce projet comme bien d'autres se multiplient sans suffisamment d'informations, ni concertation avec les habitants. De plus tous ces projets Gersois devraient être bloqués, en attente de la Charte des EnR qui sera prochainement validée.

Avec mes meilleures salutations

Bovais Nathalie

**Observation de Monsieur Claude VINCENT**

Madame, Monsieur,

Pour vous faire savoir que je suis favorable à la création d'un nouveau champ photovoltaïque qui, outre l'intérêt d'une production d'énergie de proximité, aura des effets très positifs sur l'économie locale.

Sincères salutations

Claude VINCENT

32100 CONDOM



### **Observation de Monsieur Xavier de CHEFDEBIEN**

Madame, Monsieur,

J'ai eu connaissance de l'implantation au sol de panneaux photovoltaïques sur la commune de Condom à proximité de la route de Nérac. Je tiens à vous faire savoir que j'estime ce projet très positif car dans une zone peu visible et en prolongement d'une zone déjà implantée de ce type de panneaux.

Et il est indispensable d'augmenter l'autonomie énergétique de notre pays.

Sincères salutations

Xavier de Chefdebien

32100 CONDOM

### **Observation de Monsieur Claude THOMAS**

Bonjour,

Favorable au projet de parc photovoltaïque en cours d'étude sur la commune de Condom, je souhaite apporter mon avis favorable à l'enquête publique. Habitant dans la commune, je pense que ce projet va nous être bénéfique pour les points suivants:

- développement des énergies vertes dans la région
- Production électrique locale et proche de la ville
- Implantation d'une entreprise dans le tissu local qui participe à la vie économique de la commune.

Cordialement,

Claude THOMAS

### **Observation de Monsieur Pierre DELANNOY**

Bonjour,

Apiculteur et habitant Condom je souhaite apporter mon soutien au projet de parc photovoltaïque de Condom;

En effet ce type de projet permettent, en plus de produire une électricité à base d'énergies renouvelables, de créer des espaces favorables à la biodiversité en réimplantant des activités agricoles en symbiose avec la production énergétique.

Par ailleurs je trouve bonne le site choisi pour ce projet car il est dans la continuité d'une zone industrielle déjà existante et n'aura donc que peu d'impact sur le paysage.

Cordialement,

Pierre DELANNOY

### **Observation de Monsieur Boris GUINET**

Madame, Monsieur

Régulièrement de passage en week-end à condom j'ai appris qu'un projet photovoltaïque était à l'étude. En tant que citoyen français militant pour l'écologie je souhaite soutenir au mieux ce projet et les initiatives similaires qui nous permettrons de décarboner notre énergie.

Cordialement,

Boris GUINET

31400 TOULOUSE

### **Observation de Madame Eugénie FICHOT**

Bonjour,

Habitante de la commune de Condom, je trouve que le projet du parc photovoltaïque pertinent et je suis pour.

En effet, soucieuse de l'environnement je pense que le développement des énergies renouvelables doit être une priorité pour notre pays et notre département. Par ailleurs ce parc se trouve dans la continuité du parc existant et dans un bas fond, il n'aura donc qu'un impact mineur sur le paysage.

En espérant que ce projet puisse voir le jour, je vous souhaite une bonne journée,

Eugénie FICHOT

Chateau d'Auriole

32100 CONDOM

**Observation de Madame SABATHE Catherine**

Quel dommage de supprimer des terres agricoles fertiles qui sont dans une vallée à l'ombre à partir de quinze l'après-midi d'automne et l'hiver alors que 500 mètres plus loin il y a un plateau où les terres sont mauvaises mais bien ensoleillées quasiment toute l'année de plus pour le maraîchage il faut de l'eau vraiment il y a d'autres solutions que de sacrifier des terres agricoles et dans 25 ans on se posera la question du recyclage des panneaux solaires alors qu'il existe des solutions plus efficaces et moins polluantes.

**Observation de Monsieur Philippe ARNAUD**

Madame, Monsieur,

Pour vous faire savoir que je suis très favorable à l'implantation de centrale solaire afin que notre pays renforce son autonomie énergétique renouvelable.

Cordialement

Philippe ARNAUD

06 80 65 77 45

[philippe.arnaud32@icloud.com](mailto:philippe.arnaud32@icloud.com)

**Observation CABANDE**

Nous sommes venus pour informations et voir la place de l'agriculture dans ce projet.

**Observation LEROY**

Lieu d'une terre agricole de qualité. Après les 25 années de jachère compaction des terres.

Le 15/01/2023

Amis de la Terre du Gers, 57 route de Vic 32000 Auch

**Objet :**

Projet de création d'un parc agri-voltaïque  
Condom – sur les Lieux dits Sarrazan et Ramounet

au commissaire enquêteur

Les impacts d'implantation d'ENr sur les territoires vont être très forts suite à la loi votée en 1ère lecture le 10 janvier 2023 à l'Assemblée Nationale, (loi AER 2023) et le Gers n'échappera pas à ce mouvement de fond dans les prochaines années. Notre département ne sera pas le même dans 10 ans. Pourtant il n'a pas à subir les années passées durant lesquelles les gouvernements précédents ont mis la France autant en retard, si ce n'est de plus et localement des pouvoirs publics qui n'ont pas su anticiper cette transition énergétique qui va s'imposer dorénavant avec brutalité. Le projet prévu d'une implantation supplémentaire de panneaux photo-voltaïque qui nous occupe l'illustre parfaitement. Cette accélération s'annonce aux dépens d'un temps de concertation (question de la RIIPM) : la phase d'Enquête Publique étant le dernier moment de légalité, mais ici comme ailleurs l'adhésion citoyenne au préalable n'a pas pu se construire au niveau suffisant pour que l'intérêt public soit manifeste.

Quant aux aspects d'atteinte aux enjeux écologiques, ils sont nombreux. Enfin nous notons qu'une fois de plus, ce projet émane du secteur privé seul et ne découle pas d'une politique publique locale qui aurait anticipé et planifié et qu'ainsi l'accaparement de Communs va créer des richesses vers le secteur privé sans autre fléchage.

Une fois de plus, nous rappelons que le Gers doit prendre sa part dans la production d'ENr (Énergies Renouvelables) mais cela ne peut être fait aux dépens de l'environnement, de la démocratie locale, ni de la question du partage des richesses financières créées aux dépens des biens communs.

**I Intérêt Public**

Sur la "raison impérieuse d'intérêt public majeur" (RIIPM) qui reste un point clé défini par la législation et qui va être modifié par la loi AER 2023.

- Nous rappelons que le potentiel sur les toits et les zones déjà artificialisées est supérieur à l'objectif fixé pour la production d'électricité photovoltaïque au niveau national (chiffres ADEME de 2018 et 2019). L'installation sur des zones déjà anthropisées n'ayant pas un coût supplémentaire significatif, il suffirait que l'État soutienne cet effort (ce que la loi envisage mais n'impose pas sur les parkings existants par exemple et quelque soit leur surface). La question se pose donc de connaître l'utilité d'un tel projet, son « intérêt public » : au regard de l'objectif sur le département du Gers, un tel site est-il nécessaire ? Quel est l'objectif chiffré pour le Gers de nouvelles capacités d'ENr et la planification territoriale correspondante ?

- La démarche projet n'explicite pas suffisamment qu'une véritable recherche itérative d'un site de substitution ait été effectuée. (Avis de la MRAe du 01/01/2022)

- La valeur agronomique du site est jugée « élevée » d'après l'avis de la MRAe alors qu'en fait « moyenne » serait plus précis: dans tous les cas la recherche d'un site alternatif s'impose. (Avis de la MRAe du 01/01/2022). Notons qu'ici la puissance publique a un rôle anticipateur qui fait défaut (probablement au niveau de l'EPCI intercommunal et de la commune). De plus, les SCOT (de Gascogne) et SRADDET (Occitanie 2040) insuffisamment prescriptifs entérinent malheureusement cette absence de planification territoriale, ou en tout cas ne parvient pas à l'encadrer. Le SRADDET

mentionnant tout de même de prioriser les espaces déjà artificialisés comment cela se fait-il que localement cela ne soit pas une orientation franche ?

## **II Atteintes à l'environnement**

Quant aux aspects d'atteinte aux enjeux écologiques, ils sont nombreux. Sur l'occupation des terres agricoles, nous nous opposons à toute occupation par de nouvelle capacité de production en Photovoltaïque localisé sur du foncier à vocation agricole.

- L'artificialisation inhérente à ce projet est bien incompatible avec la production alimentaire. Malgré les tentatives d'explications opposées, il est évident que la production agricole sous les panneaux ne peut pas être considérée comme équivalente à celle en absence de panneaux : ancrages béton, clôtures, lignes électriques enterrées et voies d'accès sur des kilomètres. De fait, l'agrivoltaïsme affecte la capacité de production et la biodiversité.
- La question de la production agricole est cruciale ; or la capacité d'exploitation agricole après l'installation n'est pas suffisamment démontrée (Avis de la MRAe du 01/01/2022). Nous rappelons que même si une démonstration pouvait être produite, les retours d'expérience et les impacts lourds de telles installations ne peuvent permettre "en même temps" une production agricole crédible (ce qui reste dans le projet de loi AER 2023 un prétexte que nous jugeons falsificateur).
- Problématique des effets cumulés : la nature d'extension du projet, malgré ses intérêts économiques, génère des effets cumulés sur l'environnement que l'étude de projet n'a pas suffisamment pondérée (Avis de la MRAe du 01/01/2022). Déjà 16ha utilisés par la précédente exploitation énergéticienne. Cette carence dans l'étude illustre l'effet d'opportunité qui a probablement guidé l'absence d'alternative sérieuse de sites.
- La question de l'exploitation et de l'entretien continu de l'environnement : un plan de gestion végétale devrait à long terme expliciter la cohabitation de l'usine avec la nature et n'est donc pas pour le moment proportionnel aux impacts. Nous voyons là la difficulté de cette cohabitation et donc les impacts sur l'environnement qui ne peuvent être évités grâce à des promesses technocratiques. (Avis de la MRAe du 01/01/2022 p13/14). Le bilan carbone de l'exploitation l'illustrerait aussi si celui-ci était disponible. - L'étude concernant les espèces protégées ne porte pas sur une année civile complète et évite ainsi une exhaustivité objective et rassurante. Ce que la MRAe souligne aussi pour l'attractivité des haies et boisements. (Avis de la MRAe du 01/01/2022, p11/14).

## **II Accaparement de Communs au profit de propriétaires financiers**

La logique utilisée doit être inversée : non pas attendre le fil de l'eau de projets privés qui accaparent les Communs, mais spécifier les bons critères pour les projets futurs. L'externalité des porteurs de projet devrait satisfaire un cadre explicite et respectueux des enjeux environnementaux, sociaux et démocratiques induits par le défi majeur des Enr. D'une manière générale, les loyers offerts aux propriétaires déstabilisent complètement le marché foncier, avec des montants 10 à 30 fois supérieurs à un fermage (ex : 150€/ha vs 4000€ pour du PV). Cette spéculation augmente les prix des terres qui deviennent inaccessibles aux paysannes. Cette situation va menacer la capacité de la France à produire en quantité et qualité l'alimentation nécessaire pour assurer sa souveraineté alimentaire. Favoriser le PV sur ces terres est un choix politique et « l'agrivoltaïsme » est une diversion visant à enrichir les sociétés énergétiques, souvent multinationales, sur le dos du monde paysan. À la dépendance au complexe agro-industriel s'ajoute une autre dépendance, « moderne et consensuelle », car porteuse de l'image de l'énergie renouvelable. Ces infrastructures figent les systèmes de production et empêchent l'adaptation aux aléas. Les équipements type ombrières ou panneaux trackers sont présentés comme une solution pour faire face aux aléas climatiques

(canicule, grêle, gel). Ces investissements au coût colossal (800 000€ / ha) relèvent au contraire d'une mal-adaptation au changement climatique. Ils orientent les choix de production vers ce qui est compatible avec les panneaux, plutôt que vers ce qui est souhaitable agronomiquement. Si un paysan décide de passer de l'élevage bovin à l'arboriculture de plein vent ou au maraîchage, les énergéticiens viendront-ils changer la configuration des panneaux ? Bien sûr que non... Il serait plus judicieux de soutenir l'agroforesterie qui apporte de réels bénéfices aux animaux, aux cultures et aux écosystèmes.

Enfin et concernant les paysages du Gers, ses nombreux châteaux (1000), impose la préservation de notre patrimoine et doit orienter les politiques publiques de cette transition énergétique en cours. La politique publique culturelle, ainsi que celle paysagère, doit indiquer un sens aux décisions publiques et ne pas être appréhendées comme une contrainte qu'il faudrait contourner au nom d'un intérêt public qu'il reste toujours à élaborer ouvertement et avec tous. Nous rappelons que nous demandons au Préfet d'organiser des assises départementales de la transition énergétique au niveau du Gers.

Pour toutes ces raisons nous portons un avis défavorable sur ce dossier.

Collectif « Stop à la pollution visuelle et environnementale de nos paysages » 519 Chemin de  
Langelède - 32120 SARRANT

Tél : 06 07 60 69 27 – Mail : [protectionpaysagessarrant@gmail.com](mailto:protectionpaysagessarrant@gmail.com)

Sarrant, Le 14 Janvier 2023

Objet : Enquête publique projet de centrale photovoltaïque au sol à CONDOM

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le développement du solaire est une évidence pour nous, mais pas n'importe comment et surtout pas contre la Nature. **Le développement du solaire doit se faire sur des sites déjà artificialisés et doit se faire dans un cadre citoyen avec des retombées économiques locales.** A ce jour il a très peu de retours d'expérience sur des panneaux photovoltaïques sur terres agricoles avec élevage ou cultures, Dans le cadre du projet, la société porteuse dit vouloir créer un espace test qui se veut être un référentiel afin d'ultérieurement reproduire la démarche sur d'autres parcs photovoltaïques en cas de succès. Attendons les résultats de cette zone test avant de développer des usines solaires démesurées sur terres nourricières !

le Collectif "Stop à la pollution visuelle et environnementale de nos paysages" de Sarrant (32120) est **défavorable** à l'extension de de projet sur la commune de CONDOM pour les raisons suivantes :

- Projet en continuité d'une centrale solaire existante de 16 ha, sur terres agricoles et cumulé avec la proximité d'une centrale solaire de 15 ha à 5 kms sur la commune de Moncrabeau, sur terres agricoles également.
- Ce projet va AUGMENTER l'artificialisation des sols et porter de graves atteintes aux écosystèmes vivants, à leurs continuités et à leurs fonctionnalités écologiques.
- les sensibilités environnementales ne sont pas suffisamment prises en compte et des espèces protégées vont être détruites.
- Il n'y a pas de recul sur l'impact que les panneaux solaires auront sur la reconquête du site par la faune et la flore.
- Il s'agit d'un projet privé, sur un terrain privé dont la production est destinée à la revente commerciale, et non à la consommation locale. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos meilleures salutations.

Collectif « Stop à la pollution visuelle et environnementale de nos paysages »

Roquelaure  
Le 17/01/2023